

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Oeuvre des Tabernacles. — III Règlement du prochain carême pour le diocèse de Montréal. — IV Mgr Archambeault en France. — V La journée du jeune homme. — VI La récitation du bréviaire en 1913. — VII La vocation sacerdotale. — VIII Peut-on administrer l'Extrême-Onction à une personne qui vient de rendre le dernier soupir? — IX Communion des malades et jeûne eucharistique. — X Prières des Quarante-Heures. — XI Catholiques en tout.

**AU PRONE**

Le dimanche, 2 février

On annonce:

Les Cendres et le Carême ;

Le premier vendredi du mois;

Dans le diocèse de Joliette, la collecte, le 1er dim. du Carême, pour les oeuvres diocésaines.

On peut commencer les exercices du mois de saint Joseph le 7 février, pour les terminer le 8 mars, veille du dim. de la Passion.

**Note.** — En carême, l'on récite l'Angelus debout, le samedi midi, le soir et toute la journée du dim.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 2 février

Après l'aspersion, bénédiction des cierges et procession avec cierges allumés.

On tient aussi son cierge allumé 1o pendant la procession; 2o pendant le chant de l'évangile; 3o depuis la consécration jusqu'à la communion (à la messe de la Purification; à celle du dimanche, ou du titulaire, on ne tient allumé que pendant la procession, non pendant la messe qui n'est pas celle de la Purification).

Messe de la **Purification** (du 2 février), **double de 2e cl.**; mém. du dim. de la Quinquag.; préf. de Noël; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres de la Purification; mém. du dim., et de saint Blaise; ant. **Ave Regina.**